

# AVIS

Réf. : RUR.18.463.AV-Nature  
Date d'approbation : 9/11/2018

## **Demande de dérogation émanant de Monsieur Hugo JANSSENS concernant la capture et le déplacement de castors causant des dommages à un étang à Grand-Halleux**

DONNEES INTRODUCTIVES	
-----------------------	--

<i>Type de dossier :</i>	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
<i>Demandeur :</i>	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
<i>Date de réception de la demande et références :</i>	25/09/2018 – DNF/DN/SL/SLA/Sorties 2018 : 19850
<i>Délai de remise d'avis :</i>	45 jours
<i>Référence légale :</i>	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
<i>Préparation de l'avis :</i>	Pôle Ruralité – Section Nature

<b>AVIS</b>
-------------

Réuni ce 9 novembre 2018 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 6 novembre 2018) le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a remis un avis **défavorable**, ceci notamment à la lumière de l'éclairage apporté en séance par l'administration. Il s'avère en effet, suite à une visite du site, qu'il y a lieu de recourir à une batterie de mesures de prévention avant d'envisager la destruction des individus. En cas d'insuccès, le demandeur sera invité à recontacter le DNF, qui avisera et le réorientera vers une nouvelle demande de destruction le cas échéant.



Philippe BLEROT  
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »